

## CONSEIL MUNICIPAL du lundi 5 juillet 2010 à 20 h 30

Convocation : 29.06/2010

Affichage : 7.07.2010

**Etaient présents** : : **Mesdames** Bourgeois Danielle, Coulon Rosaline, Jeandenans Catherine, Oudet Samira, Paillard Josette, et **Messieurs** Durant Grégoire, Ferrand Christophe, Gounand Alain, Longin Olivier, Liard Philippe, Martin Stephen.

**Représenté** : M. Florian Darcq par Mme Samira Oudet

**Secrétaire de séance** : Mme Rosaline Coulon

Après lecture du compte rendu de la dernière séance, celui-ci est approuvé. L'ordre du jour est ensuite abordé.

### Affaires Générales

#### Adhésion de la Communauté de Communes de Jura Nord au S.I.D.E.C.

Le SIDEC, dans son rôle historique de syndicat mixte au service des collectivités du Jura est de plus en plus souvent en relation avec les communautés de communes ou autres EPCI de notre département à travers la mise en œuvre de missions dans de nombreux domaines d'activités (SIG, informatique et TIC, Très Haut Débit, énergies, eau...)

**La Communauté de Communes de Jura Nord** dont notre commune est membre a bénéficié, bénéficie ou pourrait être amené à bénéficier de la part du SIDEC, de la mise en œuvre de services mutualisés dans le cadre des compétences statutaires de ce dernier.

Afin de permettre à ces établissements de renforcer leur participation au sein du SIDEC pour les activités pouvant les intéresser, ce dernier a procédé à une modification statutaire, ratifiée par arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2009, permettant de mieux les intégrer dans son propre fonctionnement.

Dans ce cadre, le SIDEC a sollicité les EPCI concernés pour formaliser leur adhésion à travers ce nouveau cadre et participer à la désignation de vingt délégués représentant les EPCI au sein du Comité Syndical du SIDEC, en élisant un (ou deux, si l'EPCI est porté par un territoire de plus de 12 000 habitants) délégué(s), de premier niveau, devant participer à cette désignation.

**la Communauté de Communes de Jura Nord a approuvé** le principe de ce nouveau dispositif par **délibération en date du 27 mai 2010**, et a **sollicité** notre Commune pour acter cette participation au sein du SIDEC en tant que membre adhérent, au vu des conditions susvisées.

#### Entendu l'exposé de M. le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** les statuts de la Communauté de Communes de Jura Nord,  
**VU** les statuts du SIDEC,  
**VU** la délibération du Conseil Communautaire de la C.C.J.N. en date du 27 mai 2010,

**le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents :

**ARTICLE 1** : **approuve** la participation de **la Communauté de Communes de Jura Nord** au sein du SIDEC en tant que membre adhérent, dans les conditions susvisées.

**ARTICLE 2** : **Autorise** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **Urbanisme**

### **Acquisition du « Cabanon » sis au lieudit « La Source »**

Comme il l'a été dit lors de la dernière séance, le lever topographique a été commandé et sera réalisé très prochainement. La délibération pourra être prise lorsque les coordonnées cadastrales de la parcelle à acquérir seront connues.

## **Voirie**

### **Réalisation du mur de soutènement sis chemin du Canal**

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour cette réalisation. Un devis est demandé. Les travaux pourront être réalisés en même temps que ceux de l'école.

### **Examen de l'étude de signalisation directionnelle**

M. le Maire expose l'étude en cours préparée par le bureau d'étude D.D.S.R. Il précise que la signalisation directionnelle est très règlementée, et indique que si ce projet est réalisé, il sera financé en partie par le Département, la Commune et les Artisans (indications d'intérêt local).

Après l'exposé entendu, et après quelques remarques formalisées, le conseil municipal charge, dans un premier temps, la commission voirie d'étudier ce projet dans les détails.

## **Questions diverses**

### Mur place A. Gaulard

- un devis concernant la réfection du mur sis sur la place A. Gaulard, derrière les W.C. public est demandé.

La rétrocession du « trage » situé le long de ce mur et appartenant au Domaine Public sera pas ailleurs étudiée.

Il sera aussi nécessaire de globaliser un certain nombre d'acquisitions ou de rétrocessions à effectuer sur la commune.

### Terrain Florin

- Ce propriétaire est vendeur d'une bande de terrain qui longe la vélo-route (38 ares)  
Le Conseil Municipal se rendra sur place avant de prendre une décision.

### Solidarité pour les Communes du Var (inondations)

- Le Conseil Municipal, par 9 voix contre, 2 voix pour et une abstention, n'est pas favorable pour verser une aide, considérant que l'Etat et les assurances doivent, elles, intervenir.

### Acquisition d'une tondeuse tractée

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour cette acquisition d'un montant de 630 € TTC.

M. Ferrand fait un rapide compte-rendu du programme de la tonte de cette année.

- La zone de végétaux longeant la R.D. 673 va être supprimée, les végétaux utilisables seront mis ailleurs, ceci pour faciliter l'entretien vert de cet endroit.
- la tondeuse sera privilégiée à la débroussailleuse,
- les ramassages d'herbe seront limités,
- l'installation des massifs de fleurs sera revue,
- la prestation avec le Foyer Jurassien est à étudier en fonction de la disponibilité des agents,
- une priorité est établie pour la tonte et l'entretien : Priorités à la place A. Gaulard, à la salle polyvalente et aux entrées du village.

#### Acquisition d'un chargeur sur le tracteur (3 600 € HT)

- Après discussion sur les possibilités et la fréquence (ou pas) de l'utilisation de ce matériel, le Conseil Municipal sursoit à cette acquisition.

Un examen des fiches de travail sera effectué pour quantifier le besoin réel d'un chargeur.

#### Inventaire du matériel d'investissement de la voirie

- un inventaire est demandé

L'Association Loisirs et Culture remercie le Conseil Municipal pour la subvention qu'elle vient de recevoir

#### ADAPEI

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que 31 brioches ont été vendues à Dampierre au profit de cette association

#### Cuisine en Fête

- Le Maire expose cette proposition d'animation. Pas de décision pour l'instant.

#### Information concernant les frais de garderie – année 2009 – de l'ONF

- En raison du faible niveau d'activité de la forêt pour 2009, celle-ci ayant rapporté 283 € pour 65,060 m<sup>3</sup> de bois vendus, les frais de garderie étant inférieurs à 100 € (43,65 €) seront recouverts à l'occasion de l'exercice 2010.

Une visite de la forêt est prévue le 31 août prochain pour évaluer l'avancée et la conformité de la gestion de la forêt

#### Demande d'acquisition de terrain par un particulier

- M. Zorzut demande à acquérir une bande de terrain jouxtant sa propriété qui permettrait de l'isoler des activités communales. Le Conseil Municipal attend que les travaux soient plus avancés concernant le « city stade » avant de se prononcer définitivement.

#### Les portails de l'école

- Ils resteront ouverts pendant les vacances scolaires afin que les enfants puissent venir jouer sur les aires de jeux. Si des dégradations apparaissaient, ces portails seraient à nouveau fermés.

#### Modification des horaires de la Poste

M. le Maire expose les propositions de modification d'horaire de la poste. Pas de décision pour l'instant.

M. le Maire souhaite de bonnes vacances à chacun et précise qu'il n'y aura pas de conseil municipal au mois d'août (sauf si une question importante et urgente devait être tranchée).

La séance est levée à 22 h 30